
**Direction de l'évaluation environnementale des
projets terrestres**

**Questions et commentaires
pour le projet intégré de construction de l'axe René-Lévesque et
du prolongement ouest du boulevard de Portland
sur le territoire de la ville de Sherbrooke
par la Ville de Sherbrooke**

Dossier 3211-05-450

Le 8 août 2012

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
QUESTIONS ET COMMENTAIRES.....	1
<u>RAPPORT (TOME 1 DE 2)</u>	1
3.4.9 Description du milieu récepteur – Milieu humain – Climat sonore (pages 72-75).....	4
4.1.2 Description du projet et des mesures générales de protection de l'environnement – Caractéristiques techniques du projet – Aménagement du boulevard René-Lévesque (pages 87-91).....	4
4.2 DESCRIPTION DU PROJET ET DES MESURES GÉNÉRALES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – DESCRIPTION ET ANALYSE DES VARIANTES D'UN CARREFOUR GIRATOIRE À 4 OU 5 BRANCHES À L'INTERSECTION DE PORTLAND/INDUSTRIEL-ROUTE 220/RENÉ-LÉVESQUE (PAGES 96-100).....	4
4.3 DESCRIPTION DU PROJET ET DES MESURES GÉNÉRALES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – DESCRIPTION ET ANALYSE DES VARIANTES DE TRACÉ POUR LE BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE CONCERNANT L'ACCÈS AU BOULEVARD BOURQUE (PAGES 100-106)	5
4.9.1 Description du projet et des mesures générales de protection de l'environnement - Travaux de construction (page 109).....	5
4.9.2 Description du projet et des mesures générales de protection de l'environnement - Déboisement (page 109).....	5
5.3.5 Identification et évaluation des impacts et des mesures d'atténuation – Méthodologie, évaluation des impacts et des mesures d'atténuation sur le paysage – Impacts sur le paysage (pages 145-147).....	7
8.2 SURVEILLANCE ET SUIVI – SUIVI ENVIRONNEMENTAL (PAGES 164-165).....	7
<u>RAPPORT (TOME 2 DE 2)</u>	7
ANNEXE B – DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE	7
ANNEXE E – ÉTUDES SUR LE CLIMAT SONORE.....	8
QUESTION GÉNÉRALE.....	8
ANNEXES	9

INTRODUCTION

Le présent document comprend des questions et des commentaires adressés à la Ville de Sherbrooke dans le cadre de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet intégré de construction de l'axe René-Lévesque et du prolongement ouest du boulevard de Portland.

Ce document découle de l'analyse réalisée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres, en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ainsi que de certains autres ministères et organismes. Cette analyse a permis de vérifier si les exigences de la directive du ministre et du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r. 23) ont été traitées de façon satisfaisante par l'initiateur de projet.

Avant de rendre l'étude d'impact publique, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs doit s'assurer qu'elle contient les éléments nécessaires à la prise de décision. Il importe donc que les renseignements demandés dans ce document soient fournis au Ministère afin qu'il puisse juger de la recevabilité de l'étude d'impact et, le cas échéant, recommander au ministre de la rendre publique.

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

RAPPORT (TOME 1 DE 2)

1. Introduction (page 1)

QC-1 En note infrapaginale, la Ville de Sherbrooke explique les raisons du choix du terme « boulevard » pour dénommer le projet; cependant, le terme « axe » est utilisé dans le titre du projet et partout dans le texte. Veuillez détailler pourquoi.

3.3.2.2 *Description du milieu récepteur – Milieu naturel – Milieu biologique – Végétation pages 27-39)*

QC-2 Sur la figure 3 *Inventaire du milieu naturel*, on ne retrouve pas les milieux humides inventoriés dans le rapport *9106-1309 Québec inc.*; quelle en est la raison?

QC-3 Veuillez présenter dans vos réponses un tableau similaire à celui qu'on retrouve dans le document *Résumé*, aux pages 21, 22 et 23, intitulé *Tableau 3 - Résumé de l'information sur les formations végétales présentes dans la zone d'étude du boulevard René-Lévesque*.

QC-4 À la page 33, l'étude d'impact relève la présence de Phalaris roseau (*Phalaris arundinacea*). Les botanistes ayant réalisé l'inventaire ont-ils distingué cette espèce du Phragmite commun (*Phragmites australis*), espèce exotique envahissante? Les

renseignements recueillis sur les espèces exotiques envahissantes devront être transmis à la Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPÉP) du MDDEP afin qu'ils soient intégrés au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ).

L'initiateur devra vérifier s'il y a du Myriophylle à épi dans les zones des travaux prévus en milieu aquatique et en aviser la DPÉP. En cas de présence, il devra mettre en place des mesures pour limiter la propagation par fragmentation de cette plante.

3.3.2.3 Description du milieu récepteur – Milieu naturel – Milieu biologique – Milieux humides (pages 39-46)

QC-5 Il est difficile de se retrouver dans l'étude d'impact quant aux diverses superficies de milieux humides qui seront affectées, détruites, compensées. Il serait souhaitable de préciser, à l'aide de tableaux et d'une carte, les superficies de milieux humides qui seront affectées ainsi que leur composition floristique. Les mesures de compensation prévues doivent également être décrites et justifiées adéquatement. De plus, les moyens envisagés pour assurer la pérennité des milieux humides offerts en compensation doivent être identifiés.

Il y aurait également lieu de préciser les secteurs où un plan de conservation existe (le cas échéant, l'indiquer aux figures 2 et 3) et l'inclure à vos réponses; d'identifier, le cas échéant, les milieux humides déjà protégés et préciser s'il s'agit d'une conservation volontaire ou d'une compensation pour la perte de milieu humide dans un autre dossier; et enfin, définir les termes suivants de la légende :

- territoire d'intérêt écologique (conservation);
- territoire d'intérêt écologique (proposé);
- milieu humide proposé pour la conservation.

QC-6 L'initiateur devrait développer davantage sur la protection des milieux humides et la pérennité des zones de conservation. Quels seront les moyens utilisés pour s'assurer que les milieux humides conservés pourront garder dans le temps toutes leurs fonctions écosystémiques? Quelles mesures sont prévues pour s'assurer que les zones de conservation seront protégées adéquatement? À ce titre, l'initiateur devrait justifier davantage le choix des milieux conservés en fonction de l'opportunité de créer des corridors écologiques.

3.3.2.5 Description du milieu récepteur – Milieu naturel – Milieu biologique – Territoire d'intérêt écologique (pages 39-46)

QC-7 Les tableaux 5 *Informations sur les milieux humides présents dans le parc industriel régional de Sherbrooke* et 6 *Informations sur les milieux humides présents dans le périmètre d'urbanisation du boulevard René-Lévesque et non déjà conservés dans le cadre d'un projet résidentiel* font mention de la situation des milieux humides au MDDEP en faisant référence aux situations 1, 2 ou 3. Cette classification n'est plus utilisée par le MDDEP et devra donc être retirée du rapport; la même correction s'applique pour les textes qui accompagnent ces tableaux ainsi que pour le tableau 30 *Description et évaluation des impacts, item N-4*. Précisons que, à l'heure actuelle, l'importance des mesures de compensation est évaluée en fonction du contexte

géographique, du type et de l'importance de la partie de milieu humide perdue et tient compte de la valeur écologique du milieu humide détruit ou perturbé.

L'initiateur doit dorénavant référer au document suivant pour l'autorisation des projets affectant les milieux humides : <http://www.mddepagesgouv.qc.ca/eau/rives/milieux-humides-autorisations-env.pdf>

3.3.2.6 *Description du milieu récepteur – Milieu naturel – Milieu biologique – Faune et habitat (pages 50-56)*

QC-8 Veuillez déposer les études sectorielles sur la faune.

QC-9 À la lumière des résultats présentés aux tableaux 7 et 8 *Espèces fauniques observées* ainsi qu'à leur manque de précision, nous demandons à l'initiateur de réaliser un inventaire complet des oiseaux en nidification et en migration puisque les habitats potentiels des espèces d'oiseaux en situation précaire désignées, citées dans l'étude seront détruits. Un tableau des périodes d'inventaire est joint à l'annexe 1. Celui-ci permet d'identifier les types et périodes d'inventaire à couvrir. Le protocole d'inventaire devra être soumis au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) afin qu'il puisse le réviser et l'approuver.

QC-10 À la page 50, il est mentionné que, parmi les espèces fauniques observées dans la zone d'étude, aucune n'est à statut particulier. Pourtant, selon la base de données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec consultée dans SGBIO (Système géomatique de l'information sur la biodiversité), la couleuvre à collier, qui est une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, est présente à proximité des zones de travaux. Les habitats affectés par les travaux seraient également propices pour la couleuvre tachetée. Il apparaît qu'il n'y a pas eu d'inventaire spécifique réalisé dans le cadre du projet, mais seulement des recherches dans les bases de données ou à partir d'inventaires réalisés pour d'autres projets. Par conséquent, des inventaires spécifiques aux couleuvres doivent être réalisés pour l'ensemble des habitats propices. Un protocole d'inventaire des couleuvres (MRNF, 2012) est joint en annexe. Le tableau de l'annexe 1 indique les périodes recommandées pour la réalisation des inventaires fauniques. Le protocole d'inventaire devra être soumis au MRNF afin qu'il puisse le réviser et l'approuver.

3.3.2.7 *Description du milieu récepteur – Milieu naturel – Milieu biologique – Espèces à statut précaire aux niveaux provincial et fédéral (pages 56-59)*

QC-11 Considérant la déclaration retrouvée au haut de la page 59 « L'absence de mention ne confirme pas nécessairement l'absence de l'espèce », veuillez détailler pourquoi vous jugez que l'emprise prévue pour le projet ne constitue pas un habitat pour les deux espèces d'engoulevents (Engoulevent d'Amérique et Engoulevent bois-pourri). Il y a également lieu de réaliser un inventaire des chauves-souris pouvant se reproduire dans le prolongement du boulevard de Portland. Le tableau de l'annexe 1 indique les périodes recommandées pour la réalisation des inventaires fauniques.

QC-12 Environnement Canada désire souligner que le statut du Faucon pèlerin est passé de « espèce menacée » à « espèce préoccupante ».

3.4.6.4 Description du milieu récepteur – Milieu humain – Infrastructures – Réseaux d'égouts et d'aqueduc (pages 71-72)

QC-13 Considérant les développements domiciliaires découlant du projet de l'axe René-Lévesque, de quelle façon l'initiateur a-t-il considéré l'accroissement des volumes d'eaux usées à traiter?

3.4.9 Description du milieu récepteur – Milieu humain – Climat sonore (pages 72-75)

QC-14 Puisque les tableaux 12 à 15 sont présentés dans le chapitre sur l'inventaire du milieu, veuillez clarifier si les niveaux sonores simulés et présentés sur ces tableaux représentent le climat sonore simulé en 2013 et 2023 en l'absence de projet ou avec l'apport de l'axe René-Lévesque. Dans un cas comme dans l'autre, l'étude devrait également inclure une cartographie couleur de la simulation sonore après construction, 2013 et 2023.

QC-15 La Ville de Sherbrooke est-elle persuadée et assurée que la construction de l'axe René-Lévesque sera terminée en 2013? Le choix de cette année comme cible d'ouverture du boulevard et, se faisant, l'année de base pour les simulations sonores, nous semble fortement optimiste.

QC-16 Quelle est la qualité de l'air de la zone d'étude du projet? Est-ce que l'initiateur anticipe une augmentation ou une redistribution du trafic dans la zone d'étude? Dans le cas d'une augmentation significative du trafic, l'initiateur devrait évaluer de manière quantitative les impacts de la réalisation du projet sur la qualité de l'air en phase de construction et d'exploitation.

4.1.2 Description du projet et des mesures générales de protection de l'environnement – Caractéristiques techniques du projet – Aménagement du boulevard René-Lévesque (pages 87-91)

QC-17 Puisque la figure 16 a été réduite et que les caractères en sont devenus illisibles, veuillez inclure à vos réponses un plan à plus grande échelle et confirmer dans votre texte que l'espace central du carrefour sera bien ajouré, ouvert au ciel, et pour quelle raison.

4.2 Description du projet et des mesures générales de protection de l'environnement – Description et analyse des variantes d'un carrefour giratoire à 4 ou 5 branches à l'intersection de Portland/Industriel-Route 220/René-Lévesque (pages 96-100)

QC-18 Veuillez mieux décrire et illustrer l'ancienne et la nouvelle variante à cinq branches du carrefour giratoire au boulevard Industriel et présenter un nouveau tableau comparatif pour cette nouvelle variante. Par ailleurs, le « concept de mobilité » présenté à l'annexe F (tome 2) s'avère une variante à quatre branches. Fournir une version couleur de la figure 20; il semble que seule sa contrepartie « négatif » a été incluse dans l'étude d'impact.

4.3 Description du projet et des mesures générales de protection de l'environnement – Description et analyse des variantes de tracé pour le boulevard René-Lévesque concernant l'accès au boulevard Bourque (pages 100-106)

QC-19 La légende des figures 21 et 22, principalement le texte en jaune de la légende, est peu lisible. Présenter à nouveau ces figures, avec un texte en noir et blanc.

4.9.1 Description du projet et des mesures générales de protection de l'environnement - Travaux de construction (page 109)

QC-20 On lit au second paragraphe « Le transport des matériaux s'effectuera à partir des voies de circulation locale ». La Ville peut-elle s'engager à ne pas utiliser les rues résidentielles pour le transport des matériaux, mais prioriser plutôt l'axe de l'emprise ainsi que les boulevards Industriel et Bourque?

4.9.2 Description du projet et des mesures générales de protection de l'environnement - Déboisement (page 109)

QC-21 L'étude d'impact mentionne que le bois de valeur commerciale sera la propriété de l'entrepreneur. Expliquer le processus de cette transaction avec les propriétaires et comment ceux-ci seront dédommagés.

5.2.1.1 Identification et évaluation des impacts et des mesures d'atténuation – Phase de préconstruction – Impacts sur le milieu naturel (page 125)

QC-22 À la sous-section *Perturbation de la flore et de la faune*, l'initiateur déclare qu' « aucun déboisement ne pourra être effectué durant la période de nidification des oiseaux, qui s'étend généralement du 1^{er} avril au 31 août, à moins que des observations sur le terrain soient effectuées par un biologiste attestant l'absence de nid actif dans chacun des arbres à abattre ». Devant la complexité d'effectuer une telle recherche, il est suggéré d'effectuer un inventaire ciblé, visant à vérifier l'absence d'espèces rares. Les méthodes devront être vérifiées au préalable par le MDDEP et les résultats fournis. Par ailleurs, Environnement Canada avise que de l'information sur la réduction des risques pour les nids et les œufs d'oiseaux migrateurs est disponible sur le site Internet suivant : <http://www.ec.gc.ca/paom-itmb/default.asp?lang=Fr&n=8D910CAC-1>.

5.2.2.1 Identification et évaluation des impacts et des mesures d'atténuation – Phase de construction – Impacts sur le milieu naturel (pages 127-134)

QC-23 Cette section analyse également les impacts du carrefour giratoire à quatre branches. Le choix d'un carrefour giratoire à cinq branches n'avait-il pas été fait à la section 4.2.1? Il en est de même pour les variantes Président-Kennedy et Haut-Bois Nord; alors que cette dernière avait été retenue en 4.3.2.

QC-24 Expliquer pourquoi, au tableau 23, le carrefour giratoire à quatre branches occasionnerait plus de déboisement que le carrefour giratoire à cinq branches.

- QC-25** Il semble y avoir eu confusion dans les chiffres des superficies déboisées présentées à la page 129, c'est-à-dire entre ceux de la deuxième phrase du second paragraphe et ceux du tableau 23. Ces derniers sont-ils les bons?
- QC-26** En ce qui a trait aux espèces exotiques envahissantes (EEE), l'initiateur devra transmettre les renseignements demandés au MDDEP et porter une attention particulière aux éléments suivants, lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet :
- la machinerie excavatrice qui sera utilisée devra être nettoyée avant son arrivée sur le site des travaux afin qu'elle soit exempte de boue, d'animaux ou de fragments de plantes qui pourraient contribuer à l'introduction ou à la propagation d'EEE;
 - s'assurer que la terre végétale et les matériaux qui seront utilisés lors des travaux ne proviennent pas de secteurs touchés par des EEE;
 - la végétalisation qui est prévue lors du projet doit être faite rapidement, au fur et à mesure que les travaux sont terminés afin de limiter l'établissement de plantes exotiques envahissantes. Cette végétalisation est d'autant plus importante pour les secteurs en bordure des quartiers résidentiels afin d'empêcher l'établissement du Phragmite commun (*Phragmites australis*), qui pourrait par la suite envahir les terrains privés;
 - l'initiateur mentionne qu'il utilisera des espèces indigènes dans la mesure du possible. Il devra confirmer qu'il n'utilisera aucune plante envahissante;
 - l'initiateur devra ajouter une détection de l'installation de plantes exotiques envahissantes dans le programme de suivi environnemental couvrant la reprise de la végétation. Il devra éliminer les plantules d'EEE qui auront germé.
- QC-27** Évaluer les pertes d'habitat potentiel pour les espèces fauniques en péril qui seraient impactées par le projet
- QC-28** Au bas de la page 131, au sujet des pertes d'habitat pour les amphibiens et les reptiles, l'initiateur écrit qu'« il est également recommandé d'assurer un libre écoulement de l'eau et le déplacement de la petite faune entre les différentes parties conservées des milieux humides et les boisés limitrophes par l'emploi de ponceaux à arche à deux niveaux (zone sèche et zone humide) ». Il s'agit ici d'une recommandation. La Ville de Sherbrooke devrait s'y engager.
- Il est important de préciser que ces ponceaux à deux niveaux seront installés pour les traversées des boulevards à construire. De plus, bien que cette mesure d'atténuation soit associée aux amphibiens et reptiles, ce type de ponceau est également utilisé par les mammifères de petite et moyenne taille.
- QC-29** Au milieu de la page 132, il est écrit « Les aménagements compensatoires prévus devront être développés de concert avec une équipe de biologistes et de géomorphologues expérimentés dans l'aménagement, la mise en valeur et la réhabilitation de sites naturels perturbés, et faire l'objet d'un suivi (voir section 9.2.2) ». Quelle est cette section 9.2.2?
- QC-30** Lorsque l'étude d'impact traite de la traversée des cours d'eau, elle fait référence à des ponceaux et à des « structures sur pieux ». Veuillez définir ce type de structure.

5.2.3.1 *Identification et évaluation des impacts et des mesures d'atténuation – Phase d'opération et d'entretien – Milieu naturel (pages 137-138)*

QC-31 Au point *Création d'une barrière physique pour la faune terrestre*, nous précisons que les impacts à la petite faune (et même à certains animaux de moyenne taille) peuvent être atténués, en l'occurrence par la pose de ponceaux à deux niveaux, zone sèche et zone humide.

QC-32 Au paragraphe sur le drainage routier et imperméabilisation des sols, on indique qu'il est recommandé de construire des bassins de rétention permanents pour les eaux pluviales. La gestion des eaux de surface peut se faire de multiples façons. Dans ce projet, l'initiateur n'a retenu qu'une seule méthode; celui-ci devrait expliciter davantage pourquoi il n'a pas eu recours à d'autres pratiques de gestion (ex. : noue, biorétention, etc.). La bande centrale végétalisée pourrait-elle servir davantage pour l'infiltration d'eau si les aménagements requis y étaient réalisés? Par ailleurs, qu'advient-il des eaux de ruissellement qui s'écouleront vers la partie basse des tunnels situés sous les carrefours giratoires?

5.2.3.2 *Identification et évaluation des impacts et des mesures d'atténuation – Phase d'opération et d'entretien – Milieu humain (pages 138-140)*

QC-33 Présenter le texte de la section sur le climat sonore en l'accompagnant de cartes de simulation sonore pour les variantes retenues, 2013 (2015?) et 2023 (2025?), à l'aide de courbes isophoniques ($L_{eq\ 24\ h}$) et en y illustrant les zones des études de bruit. Ces cartes devront être présentées à une échelle adéquate.

5.3.5 **Identification et évaluation des impacts et des mesures d'atténuation – Méthodologie, évaluation des impacts et des mesures d'atténuation sur le paysage – Impacts sur le paysage (pages 145-147)**

QC-34 Présenter le texte de la section sur le paysage en l'accompagnant de cartes à une échelle adéquate, et localisant les écrans acoustiques et paysagers.

8.2 **Surveillance et suivi – Suivi environnemental (pages 164-165)**

QC-35 Un suivi de l'intégrité des milieux humides actuels et de ceux protégés dans le plan de compensation est-il prévu?

RAPPORT (TOME 2 DE 2)

ANNEXE B – DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

QC-36 Il serait intéressant que l'initiateur ajoute une carte indiquant l'endroit ainsi que le sens de la prise des photos.

ANNEXE E – ÉTUDES SUR LE CLIMAT SONORE

QC-37 Veuillez représenter les cartes du rapport de Soft en couleur, principalement celles de la section 4.3.3 *Cartographie du climat sonore*.

QUESTION GÉNÉRALE

QC-38 L'étude d'impact comprend fréquemment des déclarations au mode conditionnel ou sous forme de recommandation, découlant peut-être du travail de ses consultants. Puisque l'étude d'impact constituera un document inclus à la condition 1 de l'éventuel décret gouvernemental, le MDDEP demande à la Ville de Sherbrooke si elle fait de ces recommandations autant d'engagements de réalisation.

Original signé par :

Louis Messely, géographe

M. Environnement, M. ATDR

Chargé de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

ANNEXES

ANNEXE 1

Recommandations pour les inventaires fauniques

Types et périodes préférentielles

Groupe de la faune	Sous-groupe faunique	Type	Période d'inventaire
Amphibiens	Anoures (grenouilles)	Écoute active (reconnaissance des espèces par le chant des mâles reproducteurs) : trois à cinq visites d'une durée de 15 minutes d'écoute avec les conditions météorologiques adéquates; la température minimale de la journée devrait être au-dessus de 10°C, les vents inférieurs à 3 sur l'échelle de Beaufort; éviter les périodes avec de fortes averses car le bruit interfère avec l'écoute. Les périodes d'écoute se font habituellement en soirée, sauf pour la rainette faux-grillon qui est plus propice l'après-midi.	Rainettes, crapaud, grenouille des bois, léopard et des marais : Début <u>avril à fin juin</u>
	Urodèles (salamandres et tritons)	Recherche active dans les habitats préférentiels soit sous les roches, les troncs et dans la végétation (dont la mousse) des rives des cours d'eau, de la forêt et des bosquets arbustifs. Il faut éviter de chercher ces animaux en périodes de sécheresse.	Grenouille verte, du nord et ouaouaron : Début <u>juin à fin août</u>
Reptiles	Squamates (couleuvres)	Recherche active à la sortie des hibernacles (dans les anfractuosités ou amas artificiels de roches), si connus, et dans les habitats préférentiels (ex. alimentation à proximité des cours et plans d'eau). Recherche active dans des milieux ouverts (clairières, champs) sous des abris naturels ou artificiels (amas de planches et de déchets secs, matériaux	<u>Début avril à fin mai</u> pour la sortie des hibernacles (si emplacements connus)
			<u>Mai à juin</u> <u>Fin août à fin septembre</u>

Groupe de la faune	Sous-groupe faunique	Type	Période d'inventaire
		<p>de construction, etc.); choisir des journées ensoleillées à 15-25 degrés Celsius (éviter les journées de canicule car les couleuvres ne s'exposent pas au soleil lorsqu'il fait trop chaud).</p> <p>Aussi, grille d'échantillonnage avec bardeaux d'asphalte. Chaque 50 m, trois plaques sur différentes colonnes et lignes pour l'ensemble de l'habitat propice à l'espèce. Visite : 2 fois par semaine pour un total de 6 visites.</p>	<p><u>Début mai à fin juin et fin août à mi-octobre</u> pour la recherche active</p>
	Testudines (tortues)	<p>Recherche active (cours et plans d'eau) lorsque les individus se dorment au soleil, que la végétation n'est pas trop abondante et qu'on peut mieux voir les tortues exposées sur des troncs flottants, des pierres ou dans le foin sur le bord des plans d'eau.</p> <p>Recherche de traces entourant la nidification dans le sable ou la terre (creusage, griffures, traces de pattes, etc.).</p>	<p><u>Début mai à fin juin et fin août à mi-octobre</u> pour la recherche active</p> <p><u>Juin</u> pour observer des traces en période de ponte</p>
Mammifères	Chiroptères	<p>Inventaire avec un dispositif de type Anabat pour obtenir les cris d'écholocation. Au pied des pentes, près des cours d'eau, des milieux boisés ou des sources de lumière comme des lampadaires. Vérifier les conditions météorologiques : pas de précipitation, vitesse de vent en deçà de 20 km/h. À éviter lorsque les nuits sont en deçà de 15 degrés Celsius.</p>	<p>1^{er} juin au 31 juillet et 1^{er} août au 15 octobre</p>
	Micromammifères	<p>Ligne de trappe des individus (pièges mortels de type Museum ou Victor) selon un protocole bien précis. Pièges actifs pendant 7 à 10 jours (min. de 5 jrs).</p>	<p>Entre le 15 août et la fin septembre</p>

Groupe de la faune	Sous-groupe faunique	Type	Période d'inventaire
Avifaune	Oiseaux nicheurs	Inventaire par reconnaissance du chant et identification de signes de nidification ou de nid, selon un protocole bien précis.	<u>Mai à août</u>
	Oiseaux de proie	Inventaire héliporté. Parc éolien : dans un rayon de 20 km autour du parc éolien.	12 semaines au printemps : mi-mars au début juin et 16 semaines à l'automne : mi-août à fin novembre
	Oiseaux en migration	Inventaire par reconnaissance du chant, selon un protocole bien précis. La connaissance de la biologie des espèces fait en sorte que sont distingués les oiseaux en migration des oiseaux nicheurs.	<u>Début mars à juin</u> en migration printanière; <u>AOÛT à fin novembre</u> en migration automnale

**Direction de l'expertise Faune – Forêts – Mines – Territoire
de l'Estrie – Montréal – Montérégie et de Laval – Lanaudière -
Laurentides**

**Protocole pour les inventaires de couleuvres associées aux habitats de
début de succession au Québec**

Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune

Juin 2012

Avant-propos

Ce protocole résulte, en partie, d'une reprise et d'une adaptation régionale du protocole développé par la direction de l'expertise sur la faune et ses habitats de Faune Québec en 2008 dans le but d'appuyer les consultants et les acteurs du milieu dans la réalisation d'inventaires sur les couleuvres du Québec.

Ce protocole doit être considéré comme un document évolutif qui pourra être régulièrement révisé selon les nouvelles connaissances acquises sur les couleuvres. Les consultants qui réaliseront des inventaires d'avant-projet sont invités à rendre disponibles, auprès du MRNF, les données brutes recueillies afin qu'elles puissent être utilisées pour améliorer les connaissances sur ce groupe d'espèces. De la même façon, avant de planifier les inventaires, les consultants devront s'assurer d'utiliser la dernière version à jour du présent protocole, en contactant la direction de l'aménagement de la faune concernée (<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/nousjoindre/nousjoindre-regions.jsp>). Il est proposé de discuter du plan d'échantillonnage avec le gestionnaire du ministère avant le début des travaux.

Notes préliminaires sur la biologie des couleuvres

Le Québec constitue la limite de répartition nord de plusieurs espèces animales et particulièrement pour le groupe des reptiles. Il existe huit espèces de couleuvres sur le territoire québécois : la couleuvre brune (*Storeria dekayi*), la couleuvre à collier (*Diadophis punctatus*), la couleuvre d'eau (*Nerodia sipedon*), la couleuvre mince (*Thamnophis sauritus*), la couleuvre rayée (*Thamnophis sirtalis*), la couleuvre tachetée (*Lampropetis triangulum*), la couleuvre à ventre rouge (*Storeria occipitomaculata*) et la couleuvre verte (*Lichlorophis vernalis*). Ces espèces sont généralement discrètes et leur observation nécessite une attention particulière. Hormis la couleuvre d'eau, les couleuvres du Québec sont associées aux habitats de début de succession, soit les habitats ouverts tels que les champs, les friches et les clairières, et le protocole proposé est adapté à ce type d'habitat. Il est ainsi inapproprié pour la couleuvre d'eau.

Les couleuvres sont des reptiles qui régulent la température interne de leur corps par une source externe de chaleur. Pour ce faire, elles adoptent certains comportements (exposition au soleil, recherche d'ombre, etc.) dans le but d'augmenter ou de diminuer leur température interne (Desroches et Rodrigue 2004). Ces comportements font partie intégrante du cycle annuel qu'accomplissent les couleuvres dans le but de répondre à leurs besoins vitaux. Ce cycle vital se résume en 4 grandes périodes :

1. Avril à juin : reprise des activités après la période d'hibernation, accouplement et migration vers l'habitat estival

Lors de l'augmentation des températures aux environs de 15 °C et plus, les couleuvres sortent de leur hibernacle pour s'exposer au soleil en choisissant un substrat pouvant accumuler la chaleur dans le but d'augmenter leur température corporelle. Les couleuvres s'accouplent généralement à la sortie des hibernacles, soit d'avril à juin (Pouliot 2008, COSEPAC 2002), quoique certaines espèces se reproduisent également à l'automne (Pouliot 2008, Desroches et Rodrigue 2004). Des regroupements de mâles attendant la

sortie les femelles peuvent être observés à proximité de l'hibernacle chez certaines espèces. Par la suite, les migrations vers l'habitat d'été se produisent à la faveur des conditions climatiques adéquates.

2. Juin à août : période de croissance et de ponte ou de mise bas

Pendant les mois d'été, les couleuvres se répartissent dans les milieux naturels où abondent les abris et la nourriture, elles peuvent faire des migrations de plusieurs kilomètres pour s'y rendre. Vers le milieu de l'été, les couleuvres ont tendance à s'enfouir dans le sol ou à chercher des abris plus en profondeur, afin de se rafraîchir pendant les journées chaudes (Bider et Rodrigue, 1996). Les couleuvres pondent ou mettent bas pendant l'été (Desroches et Rodrigue 2004).

3. Mi-août à octobre : migration de retour aux hibernacles et accouplement chez certaines espèces

Les couleuvres se déplacent vers le secteur où se situe leur hibernacle en prévision de la saison froide. Elles resteront à proximité en attente de la baisse des températures sous les 10 degrés Celsius. Il n'est pas surprenant de les apercevoir s'exposer au soleil près de leur hibernacle en septembre et en octobre. L'hibernacle est habituellement un emplacement où elles trouvent refuge sous la ligne du gel, il peut s'agir d'un terrier de mammifères, des fondations ou des structures de vieux bâtiments, des tas de gravier ou de terre, des souches en décomposition, des crevasses de rochers, etc.). Les couleuvres s'y regroupent en grand nombre et souvent avec des individus d'autres espèces, car cet habitat est relativement rare en raison des caractéristiques physiques nécessaires pour ne pas être atteintes pas le gel hivernal.

4. Novembre à avril : hibernation

Les couleuvres entrent en période d'hibernation. Leur métabolisme se ralentit au minimum et elles dorment jusqu'au printemps.

Méthodologie d'inventaire

Pour toute capture de couleuvres, il est requis de se procurer un permis SEG avant de procéder aux inventaires. Ces permis sont disponibles aux différents bureaux régionaux du MRNF. Une clé d'identification est en élaboration par l'Atlas des Amphibiens et des Reptiles du Québec (AARQ; coordonnées à l'annexe 1) et sera disponible prochainement sur leur site Internet. Également, le guide Desroches et Rodrigue (2004) offre une description détaillée pour chacune des espèces. Enfin, de l'information peut être obtenu sur le site de la liste des espèces fauniques désignées menacées ou vulnérables du MRNF (<http://www3.mrnf.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp#serpents>).

Périodes et conditions propices pour la réalisation des inventaires :

- Les périodes 1 et 3 sont les plus propices à la détection des couleuvres en raison de la concentration des spécimens et des déplacements qu'elles effectuent à la sortie ou au retour dans les hibernacles. On doit éviter le mois de juillet jusqu'à la mi-août.

- Les inventaires doivent être exécutés lorsque la température extérieure se situe entre 15 et 25°C, soit les périodes où une plus grande présence de couleuvres est observée (Ersnt et Ersnt 2003). À des températures plus basses ou plus élevées, les couleuvres réduisent leur activité et/ou occupent une strate plus profonde du sol. Ainsi, pour les inventaires printaniers ou automnaux, les efforts de recherche doivent être conduits durant la période chaude de la journée au printemps et à l'automne (entre 09h et 15h).
- Les journées immédiatement après de fortes pluies doivent être évitées.

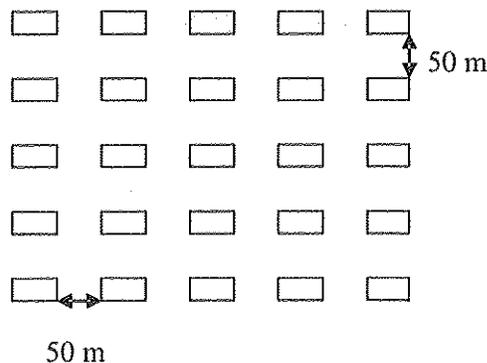
Détermination des sites d'inventaire :

- Transposition cartographique des mentions historiques/actuelles des bases de données (Atlas des amphibiens et reptiles du Québec (AARQ) ou du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ);
- Identifier les sites potentiels à inventorier selon les espèces ciblées et leurs préférences d'habitat ;
- Les sites choisis pour les inventaires devraient présenter un intérêt local pour la présence éventuelle de couleuvre dont les caractéristiques suivantes :
 - Une bonne exposition (être peu ou pas à l'ombre), il peut s'agir de champs, de prairies, de friches ;
 - Avoir un certain nombre d'abris potentiels : roches, troncs, souches débris ;
 - La présence d'un plan d'eau ou d'un milieu humide peut s'avérer favorable à la présence de certaines espèces.

Techniques d'inventaires : le protocole propose deux méthodes d'inventaire de couleuvres devant être réalisées en simultanée. Ces deux méthodes sont : la fouille active et le suivi d'abris artificiel. La fouille active permet d'acquérir des connaissances de type présence/absence et d'abondance relative des espèces d'intérêts dans un site donné. Une fouille active préalable permettrait de cibler les sites pour l'établissement des grilles d'échantillonnage en vue de suivi avec des abris artificiels.

- **La fouille active :** option par transect et/ou par fouille systématique d'un périmètre donné si la configuration ou la taille du terrain visé s'y prête. Les deux méthodes peuvent être complémentaires et permettent de détecter des espèces cryptiques et peu thermophiles.
 - Les observateurs se déplacent en groupe de deux. Ils fouillent systématiquement tous abris potentiels ou les débris qui jonchent le sol : arbres, pierres, déchets ou matériaux de construction abandonnés. Tout autre objet pouvant servir d'abri est soulevé et le sol en dessous est inspecté de façon à s'assurer qu'aucune couleuvre ne s'y cache.
 - Nombre de visites : au moins trois visites avec des conditions climatiques idéales.
- **Suivi à l'aide d'abris artificiels**

- Une grille d'échantillonnage constituée de bardeaux d'asphalte répartis systématiquement à chaque 50 m (figure 1) doit être délimitée dans un milieu relativement ouvert où les bardeaux seront directement exposés au soleil. Les bardeaux doivent être disposés au sol pendant un minimum d'une semaine avant le début des inventaires.
- Chacune des stations est constituée de 3 plaques de bardeaux juxtaposés.
- Plusieurs grilles peuvent être mises en place selon les espèces visées. Par exemple, la couleuvre brune dont le domaine vital ne dépasse pas 0,28 ha (Pouliot 2008).
- Nombre de visite : Les bardeaux doivent être visités lors de conditions climatiques idéales au minimum deux fois par semaine. Un minimum de trois périodes couvertes avec une semaine d'intervalle entre les périodes d'inventaires pour un total de 6 visites, à l'intérieur des périodes propices du printemps et de l'automne. Ce pas d'échantillonnage permet d'étaler les inventaires dans le temps et d'être moins dépendant des conditions climatiques difficiles (printemps tardif ou automne hâtif). Les dates des inventaires pourraient être modifiées selon le type de saison pour l'année en cours, mais les modifications devraient être approuvées par le MRNF.



Prise de données :

- Date ;
- Heure de début et de fin de chaque séance ;
- Conditions météo (température, ensoleillement) ;
- Nombre, espèce et sexe des individus si déterminé ;
- Coordonnées (DD NAD 83) de chaque observation ;
- Caractérisation du milieu (principale espèce végétale, densité, ouverture du milieu, etc.).
- Prendre une photo de l'individu et de son habitat si possible

Référence

- COSEPAC 2002. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la couleuvre tachetée (*Lampropeltis triangulum*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. vii + 32 p.
- Desroches, J.F., et D. Rodrigue. 2004. Amphibiens et reptiles du Québec et des maritimes. Éditions Michel Quintin, Waterloo, Québec. 288 p.
- Ersnt, C.H., et E.M. Ersnt. 2003. Snakes of the United States and Canada. Smithsonian Institution Press, Washington et London. 668 p.
- Gauthier, M. 2000. Développement d'un protocole standard pour les inventaires de serpents au Québec : Guide à l'intention des participants. Envirotel inc., Sherbrooke, Québec. 9 pages + annexes.
- MRNF. 2008. Protocole pour les inventaires de couleuvres associées aux habitats de début de succession au Québec. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Secteur Faune Québec. 9 pages + annexes.
- Pouliot, D. 2008. Rapport sur la situation de la couleuvre brune (*Storeria dekayi*) au Québec. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Secteur Faune Québec. 26 pages.

Annexe 1 : Coordonnées et contact de l'Atlas sur les Amphibiens et les reptiles du Québec (AARQ)

Sébastien Rouleaux

Coordonnateur de l'Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec (AARQ)

Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent

21 125, chemin Sainte-Marie

Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3Y7

Téléphone: (514) 457-9449

Télécopieur : (514) 457-0769

Courriel : ecomus@total.net

Site Web : <http://www.atlasamphibiensreptiles.qc.ca>

Annexe 2 : FICHE DE RELEVÉ HERPÉTOLOGIQUE
(V.09-02-2012 Lyne Bouthillier modifié de Gauthier 2000)

Date : ____ - ____ - ____ Région : _____ Observateurs : _____
jour mois année

Endroit : _____ municipalité _____

Température air : _____ °C vent : _____ Ennuage ment(/10) : _____ Précipitations oui non

N° du parcours : _____ Heure déb: _____ : _____ Heure Fin : _____ : _____ N° station : _____

Description des observations/captures :

Station ou bardeau	Lat DD	Lon DD	Code Espèce	Classe de taille			Photo	Habitat ou activité
				<15 cm	15 à 30 cm	>30 cm		

Espèce : couleuvre à ventre rouge (STOC) Couleuvre à collier (DIPU) Couleuvre brune (STDE) Couleuvre verte (OPVE) Couleuvre rayée (LASI) Couleuvre tachetée (LATR) Couleuvre d'eau (NESI)

Description du milieu :

Type d'habitat ou activité: Ponte(P) exposition au soleil (E) déplacement (D) Hibernation (H) accouplement (A)

Structures pour abris : bois roches matériaux secs végétation autres : _____

Remarques : _____

Annexe 3 : Documentations à consulter sur les couleuvres

Atlas des Amphibiens et des Reptiles du Québec, AARQ. 2008. [en ligne]
<http://www.atlasamphibiensreptiles.qc.ca>

COSEPAC 2002. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la couleuvre tachetée (*Lampropeltis triangulum*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. vii + 32 p.

Desroches, J.F., et D. Rodrigue. 2004. Amphibiens et reptiles du Québec et des maritimes. Éditions Michel Quintin, Waterloo, Québec. 288 p.

Ersnt, C.H., et E.M. Ersnt. 2003. Snakes of the United States and Canada. Smithsonian Institution Press, Washington et London. 668 p.

Pouliot, D. 2008. Rapport sur la situation de la couleuvre brune (*Storeria dekayi*) au Québec. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Secteur Faune Québec.

Seburn, C.L., et C.A. Bishop. 2007. Ecology, conservation, and status of reptiles in Canada. Herpetological Conservation Number 2. 246 p.

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

**Complément aux questions et commentaires
pour le projet intégré de construction de l'axe René-Lévesque et
du prolongement ouest du boulevard de Portland
sur le territoire de la ville de Sherbrooke
par la Ville de Sherbrooke**

Dossier 3211-05-450

Le 30 août 2012

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
QUESTIONS ET COMMENTAIRES	1
2.2 CONTEXTE ET RAISON D'ÊTRE DU PROJET.....	1
3.3 DESCRIPTION DU MILIEU RÉCEPTEUR – MILIEU NATUREL	2
5.2.2.1 Impacts sur le milieu naturel	4
5.4 BILAN ENVIRONNEMENTAL	4

INTRODUCTION

Le présent document comprend des questions et des commentaires adressés à la Ville de Sherbrooke dans le cadre de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet intégré de construction de l'axe René-Lévesque et du prolongement ouest du boulevard de Portland.

Ce document découle de l'analyse réalisée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Cette analyse a permis de vérifier si les exigences de la directive du ministre et du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r. 23) ont été traitées de façon satisfaisante par l'initiateur de projet.

Avant de rendre l'étude d'impact publique, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs doit s'assurer qu'elle contient les éléments nécessaires à la prise de décision. Il importe donc que les renseignements demandés dans ce document soient fournis au Ministère afin qu'il puisse juger de la recevabilité de l'étude d'impact et, le cas échéant, recommander au ministre de la rendre publique.

Les questions et commentaires qui suivent sont présentés en faisant référence aux sections de l'étude d'impact.

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

2.2 Contexte et raison d'être du projet

- QC-1** Les points GPS de la longitude à la page 4 doivent être révisés, car ils ne correspondent pas à l'emplacement réel du projet.
- QC-2** À la page 11, il est mentionné : « possibilité d'intégrer les bassins de rétention à l'intérieur d'espaces verts ou de milieux naturels ». En page 131, il est aussi fait mention des aménagements prévus de bassins d'eau. L'initiateur peut-il faire la démonstration des mesures qui seront prises pour contrôler la qualité de l'eau des bassins de rétention prévus?
- QC-3** À la même page, il est fait mention, à titre de « potentiels », de la « conservation d'une importante zone d'intérêt écologique permettant la rétention naturelle des eaux de surface » et de l'« augmentation de la valeur écologique du secteur ».

Ces énoncés apparaissent erronés et non fondés, selon le MRNF. Selon la cartographie fournie (figure 3), les territoires d'intérêt écologique de conservation ou à proposer et les milieux humides à conserver sont minuscules et fragmentés, ce qui diminue grandement leur valeur écologique. De plus, ils seront confinés dans une vaste superficie urbanisée. Les milieux écologiques destinés à la protection ou d'intérêt sont de petites superficies et sont très peu liés les uns aux autres. Un seul des quatre milieux humides touchés par le projet sera conservé.

3.3 Description du milieu récepteur – Milieu naturel

- QC-4** Il est observé (figure 3) que peu de milieux humides seront complètement préservés, ce qui les empêchera de jouer leurs rôles d'habitats pour les espèces et d'absorbant pour les débordements lors de crues, de fonte de neige rapide ou de grandes averses.
- Serait-il possible de développer une variante au tracé qui éviterait les milieux humides?
 - Les milieux humides peuvent-ils davantage faire l'objet de mesures de protection?
 - De plus, l'initiateur peut-il proposer des mesures telles que des viaducs pour éviter de perturber ou diminuer la perturbation des milieux humides?
- QC-5** Il est constaté qu'il n'y a aucune mesure prévue pour préserver l'écoulement naturel des eaux dans et autour des milieux humides. L'initiateur peut-il élaborer des mesures de protection de l'écoulement naturel des eaux?
- QC-6** À la page 26, il n'est fait mention d'aucune visite de terrain par Les Services exp inc. (consultant au projet), car les données recueillies dans la littérature ou pour d'autres projets sont utilisées. De plus, il est indiqué que la portion non bâtie de la zone d'étude accueille de grandes zones agricoles, réduisant d'autant la superficie des secteurs naturels.
- Une vérification de la qualité des données utilisées et des méthodes d'inventaire de ces autres projets a-t-elle été effectuée? Des visites de terrain ciblées permettraient de valider les données et de détecter la présence d'espèces végétales en situation précaire.
 - D'autre part, il serait important de spécifier si les zones agricoles sont encore en activité, car des champs laissés en friche constituent des habitats très intéressants pour la faune.
- QC-7** À la page 30, est mentionnée une entente de compensation et de conservation. Ailleurs, il est indiqué que les milieux humides perdus sont compensés par des milieux forestiers terrestres.
- Est-ce que cette entente peut être fournie, ainsi que le plan de conservation datant de 2009 dans lequel elle s'inscrit?
 - Dans ce plan, est-ce que les terrains perdus dans le projet du secteur industriel et la compensation offerte sont illustrés sur une carte et décrits en détail?
 - Est-ce que les peuplements qui seront protégés feront l'objet d'une servitude de conservation à perpétuité ou d'un autre moyen de protection pérenne?
 - Le plan de conservation de 2009 visait à compenser le développement du secteur industriel dans un milieu humide dont fait partie le futur boul. de Portland. Qu'en est-il des milieux humides perdus ou empiétés par le futur boulevard René- Lévesque?
 - Pour le MRNF, la perte d'un milieu humide doit être compensée par la création d'un milieu humide de même type ou, à la limite, par la conservation à perpétuité d'un milieu humide de même type.
- QC-8** À la page 31, il est indiqué que le boulevard traversera une zone de marécages arbustifs à arborescents et que ce milieu a une valeur écologique très élevée. Si le boulevard passe en effet dans ce milieu humide, étant donné les impacts négatifs que cela engendre, que restera-t-il, au final, de ce milieu?

- QC-9** À la page 40, on mentionne que les milieux humides à conserver sont identifiés à la figure 3. La protection de milieux humides seuls n'assure pas la conservation des fonctions écologiques de ces derniers s'ils ne sont pas interreliés avec les forêts et autres habitats avoisinants. Une zone tampon minimale de 30 mètres entourant les milieux humides à conserver doit être appliquée pour assurer le maintien de leurs rôles écologiques.
- Est-ce que ce qui sera effectivement protégé pourrait être clarifié?
 - Est-ce que l'élaboration d'une zone tampon de protection autour des milieux humides peut être envisagée?
- QC-10** Pourquoi les friches herbacées sont-elles qualifiées d'une valeur très faible? Est-ce une estimation pour la flore, car, pour la faune, celles-ci sont très intéressantes.
- QC-11** À la page 50, il est mentionné que, parmi les espèces fauniques observées dans la zone d'étude, aucune n'est à statut particulier. Pourtant, selon la base de données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec consultée dans SGBIO (Système géomatique de l'information sur la biodiversité), la Couleuvre à collier, qui est une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, est présente à proximité des zones de travaux. Ces habitats seraient également propices pour la Couleuvre tachetée. Il apparaît qu'il n'y a pas eu de vrai inventaire, seulement des recherches dans les bases de données ou à partir d'inventaires réalisés pour d'autres projets.
- Ainsi, des inventaires spécifiques aux couleuvres doivent être réalisés pour l'ensemble des habitats propices. Un protocole d'inventaire des couleuvres (MRNF 2012) est joint en annexe. Un tableau également joint indique les périodes recommandées de réalisation des inventaires fauniques. Le MRNF demande que lui soit soumis le protocole d'inventaire pour qu'il puisse le réviser et l'approuver.
 - Il est également important que les espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (ESDMV) fassent partie des espèces de la liste des espèces en situation précaire. Il s'agit de la façon de faire dans toutes les études d'impact commentées par le MRNF dans les dernières années. De plus, les ESDMV sont en attente de statut.
- QC-12** En page 59, il est mentionné que la présence de secteurs urbanisés, de friches agricoles ainsi que d'habitats ayant été perturbés par l'homme rend cependant peu probable la présence d'espèces fauniques rares à l'intérieur du territoire à l'étude. Cet énoncé est faux. La Couleuvre brune, le Faucon pèlerin et la Rainette faux-grillon de l'Ouest, par exemple, sont présentes dans les habitats urbanisés ou perturbés et s'y sont adaptés. Ce qui veut dire qu'on pourrait facilement retrouver dans ces milieux, des couleuvres, des oiseaux ou des amphibiens en situation précaire.
- L'initiateur s'est-il assuré de la validité des données recueillies pour les oiseaux?
 - Un inventaire des oiseaux en nidification et en migration serait requis puisque les habitats potentiels des espèces d'oiseaux en situation précaire désignées citées dans l'étude seront détruits. Le tableau des périodes d'inventaire joint permet de connaître les types et périodes d'inventaire à couvrir. Le MRNF demande à réviser les protocoles d'inventaire.

5.2.2.1 Impacts sur le milieu naturel

QC-13 Les peuplements forestiers sont décrits à partir des données écoforestières (SIEF, MRNF) et des résultats d'inventaires de différentes études pour d'autres projets. Une cartographie détaillée des peuplements forestiers touchés par le projet et de leur âge peut-elle être préparée? Une validation de terrain sera certainement nécessaire pour documenter cette information.

5.4 Bilan environnemental

QC-14 Au tableau 30 (page 149, N-4, concernant les milieux humides), leur mise en valeur fait partie des mesures d'atténuation ou de compensation. L'initiateur peut-il détailler ce qu'il entend par la mise en valeur des milieux humides dans le projet?

QC-15 Selon les données du MRNF, le tronçon du prolongement du boulevard de Portland traverse un ravage de Cerf de Virginie dont la partie centrale demeure active depuis 1987 (voir image ci-jointe). Toutefois, étant donné l'enclavement du ravage entre les tronçons de la route 220 et des autoroutes 55 et 410, l'habitat faunique identifié (ravage de cerf) est considéré comme un habitat résiduel, de petite superficie, en constante régression et ne présente donc plus les caractéristiques d'un habitat clef (importance notable pour le cerf). Cependant, des risques à la sécurité routière demeurent en raison de la présence du cerf.

- Ainsi, en page 152, N-8, des mesures d'atténuation pour protéger la grande faune elle-même (ex. passages sous la route) peuvent-elles être proposées? La signalisation routière avisant les automobilistes de la présence de cerfs pourrait être complétée par de telles mesures structurantes.
- De plus, les impacts du projet sur le Cerf de Virginie, bien présent dans le secteur, peuvent-ils être évalués à la lumière de l'information apportée ici?

Louis Messely, Géographe, M. Environnement, M. A.T.D.R.

Chargé de projet

Direction des évaluations environnementales des projets terrestres